

GRILLE D'ÉVALUATION-SUPERFICIE

Nom : Prénom :
Nr de Police (si applicable) :

1. FONCTIONNEMENT DE LA GRILLE ET LEXIQUE

1.1. Les avantages de l'évaluation du bâtiment par la grille AMMA :

L'utilisation correcte de cette grille permet, en cas de sinistre au bâtiment, à la fois de déroger à la règle proportionnelle en cas de sous-assurance et, d'autoriser une indemnisation pouvant dépasser le montant assuré.

Dans le cas où la grille ne serait pas appliquée correctement, l'abrogation de la règle proportionnelle restera maintenue si l'insuffisance du capital assuré ne dépasse pas 10% du montant qui aurait dû être assuré en suivant le système proposé ou si la différence entre le nombre de pièces renseignées et le nombre de pièces effectives ne dépasse pas une pièce.

Conformément aux dispositions prévues dans les conditions générales.

1.2. Lexique :

- **ABEX** : L'indice ABEX est un indice qui représente l'évolution du prix de la construction.
- **Superficie habitable** : Il faut entendre toute superficie aménagée dont la hauteur maximale est supérieure à 1,50 m. Cela comprend les vérandas, mais exclut les terrasses.
- **Cave/grenier aménagé** : Transformé en pièce habitable comme une chambre, une salle de bain ou un salon.
- **Annexe** : Construction de plus de 12m² fixée à demeure ou au sol, non attenante et de taille réduite par rapport à la construction principale et située à la même adresse que celle-ci. Un garage n'est pas considéré comme une annexe. Par exemple : un sauna, hammam, poolhouse, abris de jardin.
- **Garage** : Les carports et pergolas ne sont pas considérés comme des garages.
- **Piscine** : Intérieure ou extérieure, creusée sur le terrain et fixée à demeure en matériaux durs.
- **Habitation légère** : Bâtiment présentant au moins une des caractéristiques suivantes : déplaçable, d'un volume réduit, d'un faible poids, sans fondation. Par exemple : une caravane résidentielle, une maison conteneur ou une yourte.
- **Marchandise** : Approvisionnements, matières premières, denrées, produits en cours de fabrication, produits finis, emballages, déchets, propres à l'exploitation professionnelle ou aux travaux d'entretien et de réparation ainsi que les biens appartenant à la clientèle.

2. BÂTIMENT

2.1. Applicabilité du système proposé :

La grille proposée est applicable aux maisons et appartements d'habitation même s'ils sont partiellement affectés à l'exercice d'une profession libérale ;

La grille proposée n'est pas applicable dans les cas suivants :

- Lorsque la grille d'évaluation – nombre de pièces peut être appliquée.
- Lorsque les montants à assurer sont supérieurs à € 700.928,382 à l'indice ABEX 1057,
- Lorsque la superficie calculée dépasse 800 m²,
- Lorsque les habitations présentent au moins une des caractéristiques suivantes :
 - Il s'agit d'un bâtiment classé ou d'un bâtiment avec une façade classée,
 - Il s'agit d'un chalet en bois,
 - Il s'agit d'une *habitation légère*.

Si votre bien correspond à au moins un critère ci-dessus, contactez AMMA par téléphone au 02/209 02 00 ou par e-mail à l'adresse suivante : consult@amma.be

2.2. Détermination du montant à assurer :

2.2.1 Type de preneur :

Vous êtes : ☐ Propriétaire ☐ Locataire

2.2.2.. Calcul de la superficie:

Les mesures doivent être effectuées de façon précise et prendre en compte les murs extérieurs, l'épaisseur des murs mitoyens étant fixée à 15 cm.

A. S'il s'agit d'une maison :

Superficie à calculer à 100%:		Superficie (m²) :	
Superficie habitable			
Piscines			
Superficie à calculer à 50%:		Superficie (m²) :	
Caves non aménagées		x 0,5 =	
Garages		x 0,5 =	
Greniers non aménagés		x 0,5 =	
Annexes		x 0,5 =	
Superficie totale (maximum 800m²)			

B. S'il s'agit d'un appartement :

Superficie à calculer à 100%:		Superficie (m²) :	
Superficie habitable			
Caves non aménagées			
Garages			
Superficie totale (maximum 800m²)			

3. MOBILIER

Deux options pour assurer le contenu et le matériel professionnel (hors *marchandises*) :

Je souhaite recevoir une proposition de la part d'AMMA concernant la valeur du mobilier / contenu à assurer, établie sur base de la valeur du bâtiment déterminée ci-dessus.

Je souhaite fixer la valeur du mobilier/contenu à assurer à hauteur de EUR.

Je soussigné, agissant en qualité de preneur d'assurance, déclare que la description ci-avant est conforme à la réalité.

Date :

Signature: